

L'Association française des Hémophiles (AFH) lance en 2021 l'appel à projets « Henri Chaigneau » destiné à soutenir des travaux de recherche pour la prise en charge des arthropathies hémophiliques

Les traitements de l'hémophilie, maladie constitutionnelle de la coagulation, ont connu des avancées considérables ces dernières années.

Néanmoins, une des principales conséquences de cette pathologie, les saignements récurrents dans les articulations entraînent une détérioration des cartilages appelée « **arthropathie hémophilique** » qui est une des conséquences les plus invalidantes de l'hémophilie. Elle conduit à des handicaps parfois sévères, même chez des sujets jeunes. Elle est caractérisée par une destruction complète progressive de l'articulation concernée avec une douleur permanente, un handicap locomoteur et une mauvaise qualité de la vie. Les traitements disponibles sont essentiellement symptomatiques ou préventifs pour limiter les saignements et consistent en l'injection de facteurs de coagulation. Il est donc important de développer de nouvelles approches thérapeutiques pour améliorer l'état des articulations chez ces patients.

Le présent appel à projets vise à couvrir tous les champs de la recherche sur l'étude des cartilages.

Il a pour objectif de soutenir **un projet innovant portant sur de nouvelles stratégies de recherche fondamentale, préclinique ou clinique pour prévenir, préserver ou réparer la dégradation des cartilages chez les personnes concernées par une maladie hémorragique constitutionnelle.**

Le programme devra permettre des avancées sur l'évaluation de l'état articulaire des patients, sur les mécanismes conduisant à la dégradation des cartilages et leur prévention. Il pourra également porter sur des études innovantes visant à réparer les articulations endommagées. Les domaines considérés comprendront les aspects fondamentaux (mécanisme moléculaire) de cette arthropathie, dans les modèles animaux ou chez l'homme, ainsi que la recherche clinique dont les applications prévisibles en santé devront être précisées.

Les projets concernant la recherche de nouvelles voies thérapeutiques, notamment la médecine régénératrice et/ou de l'ingénierie cellulaire seront particulièrement encouragés. Des recherches et des essais cliniques sont actuellement en cours dans le traitement de l'arthrose. Les projets présentés devront montrer comment ces nouvelles techniques pourraient s'appliquer à l'arthropathie hémophilique.

Toutes demandes portant sur tout ou partie de ces critères pourront être considérées.

Dans tous les cas, les projets devront clairement expliciter les retombées attendues et les bénéfices pour le patient.

Deux types de projets pourront être financés : des projets avancés avec données préliminaires ou des projets « pilote » dédiés à des recherches au stade initial mais d'envergure.

Le porteur du projet devra présenter le montant du soutien financier sollicité s'inscrivant dans un budget prévisionnel avec les besoins identifiés concernant les moyens humains et matériels nécessaires. Le montant alloué sera déterminé en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible à l'AFH.

En fonction du ou des projets retenus et des résultats obtenus, le soutien financier de l'AFH par le biais de son Fonds de dotation de Recherche sur l'hémophilie (FRH) et/ou de son Fonds Association des Hémophiles hébergé par la Fondation de France pourra être renouvelé annuellement, une ou plusieurs fois, ou réajusté par le Conseil d'Administration (CA) de l'AFH. Le montant de ce futur soutien n'est actuellement pas défini et dépendra des dons recueillis par l'association à ces échéances.

Les candidats devront faire parvenir à l'AFH un dossier complet et détaillé, **rédigé en anglais** afin de permettre une évaluation par des experts internationaux, indiquant :

- Présentation du projet
- Présentation du Porteur du projet
- Résumés du projet en français et en anglais
- Description du projet de recherche
- Informations relatives à l'équipe porteuse du projet
- Budget prévisionnel et financements déjà acquis
- Renseignements administratifs concernant la structure rattachée au projet

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'AFH :

<https://afh.asso.fr/wp-content/uploads/2021/03/Dossier-candidature-AFH.docx>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} juin 2021.

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail à l'adresse : genevieve.pietu@afh.asso.fr

Les projets seront étudiés par le Conseil Scientifique de l'AFH.

Eléments de l'évaluation :

- Potentiel du projet : Résultats préliminaires et intérêt pour les patients des résultats attendus
- Faisabilité du programme (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...)
- Adéquation avec le budget du demandeur
- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres). Qualité scientifique du laboratoire d'accueil et qualité des travaux réalisés par l'équipe au cours des 3 dernières années dans ce domaine.

La validation du financement sera entérinée par le Conseil d'Administration de l'AFH.

Les résultats de la sélection seront communiqués aux demandeurs **fin septembre 2021**.

Un compte rendu écrit au conseil scientifique, incluant un descriptif exhaustif des dépenses effectuées, et la participation à l'assemblée générale ou autres événements de l'AFH permettront d'évaluer et de rendre compte de l'état d'avancement des travaux.

Nicolas GIRAUD
Président de l'AFH

Docteur Annie BOREL-DERLON
Présidente du Conseil Scientifique de l'AFH

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, vous pouvez contacter l'AFH :

Tél. : + 33 (0)1 45 67 77 67 – Télécopie : + 33 (0)1 45 67 85 44

E-mail : info@afh.asso.fr – Site : www.afh.asso.fr